



COMITÉ CANTONAL

MARDI 12 janvier 2021 – 20h

EN LIGNE

Cahier du Comité cantonal

TABLE DES MATIÈRES

A. Règlement du Comité cantonal.....	2
B. Processus de vote en ligne.....	3
C. Ordre du jour.....	X
D. Recommandation de vote	X
E. Résolutions.....	X

A. Règlement du Comité cantonal

1. Nous n'aborderons que les points à l'ordre du jour.
2. Les votations se font par voie électronique. La voie électronique est assimilée à un scrutin secret au sens des statuts. Lorsque les statuts permettent le vote à main levée, les propositions sont tacitement acceptées.
3. Chaque délégué·e inscrit·e préalablement au Comité cantonal auprès du Secrétariat général a reçu un accès électronique personnel et sécurisé lui donnant un droit de vote. Chaque délégué·e est responsable de disposer d'un ordinateur ou équivalent et d'accéder à un réseau afin d'exercer son droit de vote en temps utile.
4. Les résolutions et les amendements éventuels donnant lieu à une prise de position du PS vaudois sont annoncées en ouverture du comité cantonal. Elles auront été déposées au secrétariat du PS vaudois au plus tard le lundi 11 janvier à minuit. Leur discussion à lieu au point 6.
5. Un maximum de trois prises de parole de 3 minutes sont prévues par position (oui/non) pour chaque recommandation de vote. Les intervenant·e·s doivent s'annoncer au plus tard le vendredi 8 janvier à midi. Si trop d'intervenant·e·s manifestent leur intérêt à s'exprimer, un tirage au sort sera effectué par le secrétariat général à 14h, sous surveillance du bureau électoral. Les personnes tirées sort seront averties personnellement le 8 janvier avant 18h. Elles seront invitées à la Maison du Peuple le 12 janvier pour y intervenir.
6. Il n'y a de décision que sur les points 2, 3, 4, et 5.

Ce règlement doit être adopté par une majorité des trois-quarts.

B. Processus de vote en ligne

Vote point 1 | Adoption de l'ordre du jour et règlement du Comité cantonal

Réponses : Oui ou Non ou Abstention

Résultat : Majorité des trois-quarts

Vote point 3 | Adoption du projet d'initiative populaire pour un congé parental, de son planning et du projet de levée de fonds

Réponses : Oui ou Non ou Abstention

Résultat : Majorité simple

Vote point 4.1 | Acceptez-vous l'objet de votation suivant : Initiative populaire du 15 septembre 2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » ?

Réponses : Oui ou Non ou Abstention

Résultat : Majorité simple

Vote point 4.2 | Acceptez-vous l'objet de votation suivant : Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE) ?

Réponses : Oui ou Non ou Abstention

Résultat : Majorité simple

Vote point 4.3 | Acceptez-vous l'objet de votation suivant : Arrêté fédéral du 20 septembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie ?

Réponses : Oui ou Non ou Abstention

Résultat : Majorité simple

C. Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour et du règlement du Comité cantonal
3. Congé parental : adoption du projet d'initiative populaire, du planning et du projet de crowdfunding
4. Recommandation de vote pour les votations fédérales du 7 mars 2021
 - 4.1 Initiative populaire du 15 septembre 2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » : Ada Marra, Conseillère nationale
 - 4.2 Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE) : Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat vaudois
 - 4.3 Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie : Brigitte Crottaz, Conseillère nationale

5. Résolutions, divers, réponses aux questions des sections

6. Clôture

D. Recommandations de vote

Initiative populaire du 15 septembre 2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »

L'initiative populaire "Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage" demande que nul ne puisse se dissimuler le visage dans l'espace public et dans les lieux accessibles au public, partout en Suisse. Elle prévoit que des exceptions ne pourront être justifiées que par des raisons de santé ou de sécurité ou par des motifs liés au climat ou à des coutumes locales, et devront être précisées dans la loi¹.

La présente initiative monte en épingle un sujet marginal. Il est extrêmement rare de croiser en Suisse des personnes portant le voile intégral. Ce dernier touche essentiellement des touristes qui, par essence, ne participent pas à la cohésion sociale du pays. Une interdiction au niveau national et de rang constitutionnel est donc totalement disproportionnée.

S'il est effectivement intolérable de forcer une personne à se dissimuler le visage, il est à noter que le droit pénal actuel permet déjà de sanctionner la personne qui agirait de la sorte (art. 181 du code pénal - contrainte). Outre ces cas de contrainte, des situations problématiques peuvent se créer lorsqu'une autorité doit identifier un individu et que celui-ci refuse de montrer son visage. A cette fin, le Parlement a adopté un contre-projet indirect, sous la forme d'une loi fédérale, qui permettra de résoudre de manière ciblée ce problème spécifique. Cette « Loi fédérale sur la dissimulation du visage » prévoit l'obligation de montrer son visage à des fins d'identifications à un membre d'une autorité et dans les transports publics. Elle sera publiée dans la Feuille fédérale sitôt après le retrait ou le rejet de l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage».

Position du Comité directeur : NON

Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)

L'e-ID est une nouvelle pièce d'identité officielle : le passeport suisse numérique. Elle permettra de prouver son identité sur Internet, de la même manière que la carte d'identité ou le passeport permettent de le faire dans la vraie vie.

En créant un passeport suisse numérique, la loi sur les services d'identification électronique permettra à des acteurs privés de délivrer et de commercialiser une pièce d'identité officielle. Des entreprises, comme des banques et des assurances, remplaceront les bureaux de passeports et géreront les données sensibles des citoyens et citoyennes. Ainsi, la commercialisation de l'e-ID rabaissera la Confédération au rang d'une simple fournisseuse de données.

Dans le projet de loi, la protection des données demeure insuffisante. Chaque utilisation de l'e-ID sera relevée et enregistrée de manière centrale par une entreprise privée, ce qui n'est pas le cas avec les pièces d'identité utilisées jusqu'à présent. La seule manière de garantir efficacement la protection des données serait de renoncer à la collecte de données inutiles. De surcroît, aujourd'hui, d'après des sondages représentatifs, plus de 80 % de la population aimerait que le passeport numérique soit délivré non par des entreprises mais par l'État. En adoptant cette nouvelle loi, le Conseil fédéral et le Parlement ont fait fi de la volonté populaire.

Position du Comité directeur : NON

Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie

Bien qu'il y ait un certain nombre de points controversés, l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'Indonésie peut être décrit globalement comme l'accord commercial le plus progressiste au monde et annonce un changement de paradigme dans la politique commerciale suisse.

Pour le Parti socialiste, l'objectif a toujours été que dans le commerce mondial, au lieu des intérêts de profit des grandes entreprises, la dignité des personnes soit enfin au centre des préoccupations, que les normes sociales et écologiques soient respectées et qu'une activité économique durable soit encouragée.

Le Conseil fédéral a mis en œuvre nombre d'exigences socialistes en matière de durabilité et de protection des droits de l'homme dans l'accord qui est aujourd'hui soumis en votation. C'est aujourd'hui une occasion historique de planter les bases pour le futur. Les orientations sociales et écologiques de l'accord de libre-échange et la mise en œuvre qui a été décidée envoient un signal extrêmement important pour les futurs accords économiques de la Suisse et, surtout, la bonne orientation pour l'accord avec le Mercosur.

Il est aujourd'hui clair que la Suisse doit uniquement conclure des accords de libre-échange qui placent l'homme et le climat au centre et initient un développement durable en accord avec le programme de durabilité de l'ONU pour 2030. L'accord avec l'Indonésie est un petit mais important pas dans cette direction. Un vote négatif enverrait un signal contre-productif qui ne validerait pas formellement les progrès sociaux et écologiques apportés par les conditions négociées de cet accord. Par ailleurs, des associations de premier plan, comme Greenpeace Suisse, Alliance Sud, Public Eye ou la FRC ont renoncé à soutenir le référendum.

Après un débat nourri, le comité directeur, à une voix près, recommande de soutenir l'accord.

Position du Comité directeur : OUI

E. Résolution(s)

Aucune résolution n'a été proposée.